



## Rogers Sugar annonce des résultats solides pour le premier trimestre, soutenus par l'accent mis sur l'exécution dans ses deux secteurs d'activité

Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») (TSX : RSI) présente aujourd’hui des résultats solides pour le premier trimestre de l’exercice 2026, dont un BAIIA ajusté consolidé de 46,9 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 18 %.

« Le premier trimestre a été marqué par une autre excellente performance de la part de notre équipe, comme en témoignent nos solides résultats soutenus par l’accent continu que nous mettons sur nos activités et le service aux clients », a déclaré Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et sa filiale en exploitation, Lantic Inc. « Notre projet LEAP progresse comme prévu, et nous demeurons en bonne position pour servir nos clients à l’avenir et créer de la valeur pour nos actionnaires. »

<b>Principaux résultats consolidés du premier trimestre de l’exercice 2026 (non audité)</b>	<b>T1 2026</b>	<b>T1 2025</b>
<b>Résultats financiers (en milliers de dollars)</b>		
Produits <sup>2)</sup>	<b>298 189</b>	331 329
Marge brute	<b>65 902</b>	46 740
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	<b>60 782</b>	51 731
Résultat des activités d’exploitation	<b>44 753</b>	27 006
BAIIA <sup>1)</sup>	<b>52 017</b>	34 624
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	<b>46 897</b>	39 615
Bénéfice net	<b>28 549</b>	15 808
de base par action	<b>0,22</b>	0,12
dilué par action	<b>0,21</b>	0,11
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	<b>24 849</b>	19 517
Bénéfice net ajusté de base par action <sup>1)</sup>	<b>0,19</b>	0,15
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois <sup>1)</sup>	<b>89 311</b>	86 173
Dividendes par action	<b>0,09</b>	0,09
<b>Volumes</b>		
Sucre (en tonnes métriques)	<b>175 000</b>	196 100
Sirop d’érable (en milliers de livres)	<b>14 400</b>	13 400

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Au quatrième trimestre de 2025, la Société a modifié la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les exportations aux États-Unis pour le secteur du sucre. En conséquence, les montants connexes facturés aux clients ont été comptabilisés dans les produits et un montant compensatoire correspondant a été imputé au coût des ventes. Les informations financières trimestrielles comparatives pour l’exercice 2025 ont été ajustées pour tenir compte de cet ajustement de présentation mineur. L’incidence sur les produits totaux du premier trimestre de 2025, avec un montant compensatoire correspondant imputé au coût des ventes, s’est établie à 8,2 millions de dollars.

- La volatilité du marché actuelle attribuable aux conditions commerciales en lien avec les nouveaux tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités. Nous suivons de près l’évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes.
- Le bénéfice net ajusté<sup>1)</sup> consolidé du premier trimestre s'est établi à 24,8 millions de dollars, par rapport à 19,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> consolidé du premier trimestre s'est chiffré à 46,9 millions de dollars, par rapport à 39,6 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable aux solides résultats de notre secteur du sucre.
- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> du secteur du sucre s'est établi à 41,1 millions de dollars au premier trimestre, ce qui représente une hausse de 7,2 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'accroissement de la marge brute ajustée par tonne métrique découlant du calendrier et des ajustements favorables non récurrents, en partie contrebalancé par la baisse des volumes vendus.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre se sont établis à 175 000 tonnes métriques pour le premier trimestre de 2026, soit une baisse de 21 100 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des diminutions dans les segments de clients industriels et de clients d'exportation.
- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> du secteur des produits de l’érable s'est établi à 5,8 millions de dollars au premier trimestre, ce qui constitue une hausse de 0,1 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.



- Au cours du premier trimestre de l'exercice 2026, un montant de 25,0 millions de dollars a été affecté à des entrées d'immobilisations corporelles, dont une tranche de 21,1 millions de dollars a été affectée à l'accroissement de la capacité de raffinage et de logistique de notre secteur du sucre de l'Est du Canada (le « projet LEAP »).
- Le projet LEAP progresse comme prévu. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2026, nous avons avancé dans la phase de construction du projet, y compris l'installation de l'équipement de raffinage du sucre et l'infrastructure logistique. Nous nous attendons toujours à ce que le coût total du projet se situe entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, la date de mise en service étant prévue au premier semestre de l'année civile 2027.
- Les flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> pour la période de douze mois close le 27 décembre 2025 se sont élevés à 89,3 millions de dollars, en hausse de 3,1 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation du BALIA ajusté<sup>1)</sup> et de la baisse des dépenses en immobilisations affectées aux activités d'exploitation, à l'exclusion de celles liées au projet LEAP, facteurs contrebancés en partie par le calendrier des paiements d'impôts sur le résultat et l'augmentation des intérêts payés.
- Le 12 janvier 2026, la Société a émis pour 57,5 millions de dollars de débentures subordonnées convertibles non garanties de neuvième série (les « débentures de neuvième série »), échéant le 31 janvier 2033, avec des intérêts au taux de 5,5 % payables semestriellement à terme échu le 31 juillet et le 31 janvier de chaque année.
- Au cours du premier trimestre de 2026, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 11,5 millions de dollars.
- Le 4 février 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$, lequel sera payable au plus tard le 15 avril 2026.

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

## Secteur du sucre

Principaux résultats du secteur du sucre pour le premier trimestre de l'exercice 2026 (non audité)	T1 2026	T1 2025
<b>Résultats financiers (en milliers de dollars)</b>		
Produits <sup>2)</sup>	<b>226 247</b>	264 948
Marge brute	<b>57 269</b>	42 827
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	<b>53 186</b>	44 103
par tonne métrique (\$/TM) <sup>1)</sup>	<b>304</b>	225
Charges administratives et de vente	<b>10 556</b>	10 202
Frais de distribution	<b>6 963</b>	5 917
Résultat des activités d'exploitation	<b>39 750</b>	26 708
BALIA <sup>1)</sup>	<b>45 228</b>	32 627
BALIA ajusté <sup>1)</sup>	<b>41 145</b>	33 903
<b>Volumes (en tonnes métriques)</b>		
Volume total	<b>175 000</b>	196 100

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Au quatrième trimestre de 2025, la Société a modifié la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les exportations aux États-Unis pour le secteur du sucre. En conséquence, les montants connexes facturés aux clients ont été comptabilisés dans les produits et un montant compensatoire correspondant a été imputé au coût des ventes. Les informations financières trimestrielles comparatives pour l'exercice 2025 ont été ajustées pour tenir compte de cet ajustement de présentation mineur. L'incidence sur les produits totaux du premier trimestre de 2025, avec un montant compensatoire correspondant imputé au coût des ventes, s'est établie à 8,2 millions de dollars.

Au cours du premier trimestre de 2026, les produits ont diminué de 38,7 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement d'une baisse du prix moyen du sucre brut n° 11 et des volumes de ventes moins élevés. Le prix moyen du sucre brut n° 11 a diminué de 6,5 cents US la livre pour se chiffrer à 15,1 cents US la livre pour le trimestre à l'étude, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation négative des produits a été en partie contrebancée par une hausse des prix pour les activités liées au raffinage.

Au premier trimestre de l'exercice 2026, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 175 000 tonnes métriques, ce qui représente une baisse d'environ 11 %, ou 21 100 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse découle surtout des problèmes ponctuels imprévus rencontrés par l'un de nos clients industriels importants à Montréal et de la diminution de la demande des clients des produits de confiserie en raison du calendrier des ventes. Cette variation négative est également attribuable à une diminution des volumes de ventes à l'exportation, ce qui s'explique par la baisse des ventes opportunistes aux clients existants sur le marché américain.



La marge brute s'est chiffrée à 57,3 millions de dollars pour le trimestre considéré, et elle comprend un profit de 4,1 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 42,8 millions de dollars, et elle comprenait une perte de 1,3 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée s'est établie à 53,2 millions de dollars pour le premier trimestre de 2026, par rapport à 44,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui correspond à une hausse de 9,1 millions de dollars. La variation favorable est essentiellement attribuable au calendrier et aux ajustements favorables non récurrents. Au cours du premier trimestre, les coûts de production et les coûts reçus pour le sucre brut ont diminué d'environ 8,0 millions de dollars en raison du calendrier des activités d'entretien d'envergure, qui ont été presque entièrement achevées au début du deuxième trimestre, et du calendrier des coûts de transport pour acheminer le sucre brut à nos usines. En outre, des profits non récurrents d'environ 4,5 millions de dollars ont été comptabilisés au premier trimestre de 2026 au titre de l'approvisionnement lié aux activités de sucre brut, en raison principalement des fonds reçus au titre des pénalités et des ajustements de prix. Dans une moindre mesure, l'amélioration des marges sur les ventes a également contribué à cette variation favorable. Ces variations favorables ont été contrebalancées en partie par la baisse des volumes de ventes, ce qui a eu une incidence défavorable de 5,2 millions de dollars sur la marge brute ajustée au premier trimestre de 2026.

Pour le premier trimestre, la marge brute ajustée par tonne métrique s'est chiffrée à 304 \$, ce qui correspond à une augmentation de 79 \$ par tonne métrique par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à l'incidence nette favorable d'éléments non récurrents, au calendrier des activités d'entretien, et à la hausse des prix moyens.

Le BAlIA du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est établi à 45,2 millions de dollars par rapport à 32,6 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAlIA ajusté du trimestre considéré s'est accru de 7,2 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement du fait de la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges administratives et de vente et de la hausse des frais de distribution.

## Secteur des produits de l'érable

Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le premier trimestre de l'exercice 2026 (non audité)	T1 2026	T1 2025
<b>Résultats financiers (en milliers de dollars)</b>		
Produits	<b>71 942</b>	66 381
Marge brute	<b>8 633</b>	3 913
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	<b>7 596</b>	7 628
en pourcentage des produits <sup>1)</sup>	<b>10,6 %</b>	11,5 %
Charges administratives et de vente	<b>3 400</b>	3 320
Frais de distribution	<b>230</b>	295
Résultat des activités d'exploitation	<b>5 003</b>	298
BAlIA <sup>1)</sup>	<b>6 789</b>	1 997
BAlIA ajusté <sup>1)</sup>	<b>5 752</b>	5 712
<b>Volumes (en milliers de livres)</b>		
Volume total	<b>14 400</b>	13 400

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Les produits du premier trimestre de l'exercice à l'étude ont augmenté de 5,6 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des ventes aux clients existants.

La marge brute s'est chiffrée à 8,6 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice considéré, et elle comprend un profit de 1,0 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 3,9 millions de dollars, et elle comprenait une perte de 3,7 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est établie à 7,6 millions de dollars, ce qui concorde avec celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse de la marge brute ajustée attribuable aux volumes plus importants vendus au premier trimestre de l'exercice 2026 a été contrebalancée par les coûts plus élevés liés aux achats de sirop d'érable et par la hausse des coûts de production, ces deux facteurs étant associés à la composition des produits vendus au cours du trimestre.



Le BAlIA du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est chiffré à 6,8 millions de dollars par rapport à 2,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ces résultats comprennent les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAlIA ajusté du premier trimestre de l'exercice 2026 s'est établi à 5,8 millions de dollars par rapport à 5,7 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui témoigne d'une marge élevée et de la stabilité des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

## PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP. Le projet LEAP devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance et comprend des actifs de raffinage du sucre, de même que des actifs de logistique destinés à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario. Le coût total du projet LEAP devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, et nous prévoyons une croissance de la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné attribuable au projet LEAP qui sera mis en service au premier semestre de l'année civile 2027.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2026, nous avons progressé dans les activités relatives à l'installation de l'équipement de raffinage du sucre dans le bâtiment principal du projet d'agrandissement à Montréal. Nous avons poursuivi les travaux de construction liés à la nouvelle infrastructure logistique destinée à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario et réalisé des progrès notables en ce qui concerne les actifs sous-jacents, comme le raccordement électrique et autres besoins en matière de services publics.

Au 27 décembre 2025, un montant cumulatif de 149,5 millions de dollars, incluant des intérêts de 4,7 millions de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, relativement au projet LEAP, dont une tranche de 21,1 millions de dollars a été inscrite à l'actif au premier trimestre de 2026.

Nous finançons le projet LEAP au moyen d'une combinaison de capitaux empruntés, de capitaux propres, de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de notre facilité de crédit renouvelable. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, nous avons émis 22 769 000 actions ordinaires de RSI au cours de l'exercice 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Nous avons également augmenté de 75 millions de dollars le montant disponible au titre de notre facilité de crédit renouvelable pour le porter à 340 millions de dollars.

Au cours de l'exercice 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec (les « prêts d'IQ ») pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Le premier prêt, d'un montant maximal de 40,0 millions de dollars, a été consenti dans le cadre du programme ESSOR du gouvernement du Québec, qui est conçu pour fournir du financement à des conditions favorables aux entreprises québécoises (le « prêt ESSOR d'IQ »), et le deuxième prêt à terme est d'un montant maximal de 25,0 millions de dollars (le « prêt à terme d'IQ »). Au 27 décembre 2025, un montant de 23,9 millions de dollars était prélevé aux termes des prêts d'IQ.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

## PERSPECTIVES

Suivant une solide performance de nos deux secteurs d'activité au cours des deux derniers exercices, nous prévoyons de continuer à dégager des résultats financiers solides en 2026. La dynamique actuelle du marché attribuable à la révision des conditions commerciales en lien avec les tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités jusqu'à présent. Nous présumons que cette situation se maintiendra au cours de l'exercice 2026 et qu'aucune modification défavorable importante ne sera apportée à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (l'« ACEUM »). Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes en ce qui a trait à nos deux secteurs d'activités, et nous ajusterons notre stratégie commerciale au besoin.

Notre projet LEAP va de l'avant et nous prévoyons que la phase de construction du projet progressera considérablement en 2026, alors que nous poursuivons l'installation du nouvel équipement de raffinage du sucre et de l'infrastructure logistique. Dans le cadre de ce projet, nous prévoyons dépenser environ 116 millions de dollars au cours de l'exercice 2026. Ces dépenses sont soutenues par le plan de financement du projet que nous avons mis en place au cours des trois derniers exercices.

### Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2026. Au cours des derniers mois, nous avons constaté une légère faiblesse de la demande mondiale de sucre en raison de l'inflation générale des prix alimentaires et de l'évolution des habitudes de certains consommateurs. Pour l'avenir, nous prévoyons que les prix augmenteront au rythme de l'inflation sur le marché intérieur canadien. Nos prévisions quant aux volumes pour 2026 s'établissent à 750 000 tonnes métriques, ce qui se situe dans la fourchette inférieure de nos perspectives en matière de volumes de ventes communiquées précédemment. Il s'agit d'une baisse d'environ 4 % par rapport à 2025, laquelle est principalement attribuable à une diminution des volumes de ventes à l'exportation. Pour 2026, nous prévoyons, d'une part, une diminution des volumes de ventes à l'exportation à marge plus faible compte tenu de la dynamique actuelle du marché et, d'autre part, la stabilité des volumes de ventes sur le marché intérieur.

Nous prévoyons que la raffinerie de Montréal continuera de fonctionner à pleine capacité, et nous mettrons à contribution la production provenant de nos autres installations dans l'Ouest canadien, dans le but de respecter constamment nos engagements envers nos clients.



La période des récoltes pour notre usine de betteraves à sucre de Taber a pris fin au début du mois de novembre, la quantité prévue de betteraves ayant été reçue des Producteurs. Nous sommes actuellement dans la dernière partie de l'étape de transformation de la campagne 2025 de transformation des betteraves à sucre, et celle-ci devrait être achevée d'ici la fin du mois de février. Nous prévoyons que la récolte de 2025 permettra une production d'environ 100 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui est conforme à nos attentes.

Les coûts de production et de maintenance de nos trois usines de production devraient croître légèrement en 2026, du fait des augmentations des coûts externes liés au marché et des hausses salariales annuelles pour les employés. Pour 2026, nous envisageons de poursuivre les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous restons déterminés à gérer nos coûts de manière responsable afin d'assurer une maintenance adéquate de nos actifs de production et des installations connexes.

Les frais de distribution devraient augmenter légèrement au cours de l'exercice 2026. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture actuelle du marché qui nécessite le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients en attendant que notre projet LEAP soit achevé.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter légèrement en 2026 par rapport à 2025, ce qui reflète les hausses générales constatées sur le marché et les coûts supplémentaires associés à l'examen prévu du Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») qui devrait avoir lieu au deuxième trimestre de 2026.

Nous nous attendons à ce que nos coûts de financement augmentent au cours de l'exercice 2026, car nous augmentons nos emprunts dans le cadre du projet LEAP. Nous avons atténué notre exposition aux variations des taux d'intérêt à court terme liée à notre facilité de crédit renouvelable grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations non liés au projet LEAP devraient augmenter légèrement au cours de l'exercice 2026 par rapport à 2025. Nous prévoyons consacrer environ 25,0 millions de dollars à différentes initiatives, liées principalement à la conformité réglementaire et au renforcement de notre infrastructure de production actuelle.

### **Secteur des produits de l'érable**

Nous prévoyons que les résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable continueront d'être solides en 2026, reflétant l'amélioration de la performance observée au cours des deux derniers exercices. Grâce à notre capacité de production disponible, nous prévoyons de conquérir une bonne part du marché correspondant à la demande mondiale de sirop d'érable et de produits de l'érable.

À l'heure actuelle, nous prévoyons que les volumes de ventes atteindront 56,0 millions de livres pour l'exercice 2026, ce qui représente une croissance d'environ 5 % par rapport à l'exercice précédent. La croissance prévue de notre secteur des produits de l'érable est assujettie à l'incidence négative possible de l'imposition potentielle de tarifs douaniers américains. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture actuelle du marché à l'échelle mondiale et de la disponibilité prévue des quantités de sirop d'érable provenant des producteurs.

La récolte de sirop d'érable de 2025 a permis la production de 4,1 livres de sirop d'érable par entaille au Québec, ce qui est plus élevé que la moyenne du secteur. Nous nous sommes procuré suffisamment de sirop d'érable pour répondre à la demande attendue de nos clients pour la majeure partie de l'exercice 2026. Nous prévoyons satisfaire les besoins de volume restants au moyen du sirop d'érable provenant de la récolte à venir de 2026 et/ou des réserves actuelles des PPAQ.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1,0 million de dollars à 2,0 millions de dollars à des projets d'immobilisations pour le secteur des produits de l'érable en 2026. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour le premier trimestre de l'exercice 2026 peuvent être consultés sur [www.LanticRogers.com](http://www.LanticRogers.com) ou sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).



## Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclus) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent communiqué de presse :

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes.
- Le BAIJA s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le BAIJA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations associées au projet LEAP, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent communiqué de presse, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

	T1 2026			T1 2025		
Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	<b>57 269</b>	<b>8 633</b>	<b>65 902</b>	42 827	3 913	46 740
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	(4 083)	(1 037)	(5 120)	1 276	3 715	4 991
Marge brute ajustée	<b>53 186</b>	<b>7 596</b>	<b>60 782</b>	44 103	7 628	51 731
Résultat des activités d'exploitation	<b>39 750</b>	<b>5 003</b>	<b>44 753</b>	26 708	298	27 006
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	(4 083)	(1 037)	(5 120)	1 276	3 715	4 991
Résultat ajusté des activités d'exploitation	<b>35 667</b>	<b>3 966</b>	<b>39 633</b>	27 984	4 013	3 997
Résultat des activités d'exploitation	<b>39 750</b>	<b>5 003</b>	<b>44 753</b>	26 708	298	27 006
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	<b>5 478</b>	<b>1 786</b>	<b>7 264</b>	5 919	1 699	7 618
BAlA <sup>1)</sup>	<b>45 228</b>	<b>6 789</b>	<b>52 017</b>	32 627	1 997	34 624
BAlA <sup>1)</sup>	<b>45 228</b>	<b>6 789</b>	<b>52 017</b>	32 627	1 997	34 624
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	(4 083)	(1 037)	(5 120)	1 276	3 715	4 991
BAlA ajusté	<b>41 145</b>	<b>5 752</b>	<b>46 897</b>	33 903	5 712	39 615
Bénéfice net			<b>28 549</b>			15 808
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>			(5 120)			4 991
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt <sup>1)</sup>			<b>153</b>			-
Impôt sur les ajustements ci-dessus			<b>1 267</b>			(1 282)
Bénéfice net ajusté			<b>28 549</b>			19 517
Bénéfice net de base par action			<b>0,22</b>			0,12
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,03)			0,03
Bénéfice net ajusté de base par action			<b>0,19</b>			0,15

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés » du rapport de gestion.

## Audioconférence et webémission

Rogers tiendra une audioconférence pour discuter des résultats du premier trimestre de l'exercice 2026 le 5 février 2026 à 8 h (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1-800-717-1738. Pour accéder à la présentation webdiffusée en direct, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://onlinexperiences.com/Launch/QReg>ShowUUID=84F541BD-33ED-42FB-9485-45C72029717A&LangLocaleID=1033>

Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1-888-660-6264 suivi du code d'accès 92597#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 5 mars 2026. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse [www.LanticRogers.com](http://www.LanticRogers.com).



## À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés principalement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de Lantic Érable Inc. (auparavant connue sous la dénomination The Maple Treat Corporation) et son siège social est situé à Montréal, au Québec. Lantic Érable Inc. exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Lantic Érable Inc., qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse [www.LanticRogers.com](http://www.LanticRogers.com).

## Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- l'incidence possible des tarifs douaniers américains sur les ventes à l'exportation de sucre raffiné, de produits contenant du sucre et de produits de l'érable;
- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes;
- toute information présentée à l'égard de notre projet LEAP, notamment le coût total prévu et la date prévue de mise en service;
- les prix futurs du sucre brut n° 11;
- le prix du gaz naturel;
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales;
- les prévisions concernant la performance financière future.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée.

Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le rapport de gestion du trimestre considéré et du quatrième trimestre de l'exercice 2025 pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle. Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

## Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514 940-4350

Courriel : [iscouillard@lantic.ca](mailto:iscouillard@lantic.ca)